

avant même que le résultat des opérations ait absolument démontré leur valeur, les actions de ces compagnies sont recherchées par les spéculateurs, elles font prime, doublent, triplent et quadruplent de valeur.

C'est une orgie de spéculation sur une simple perspective de gros bénéfices, qui rappelle, par certains côtés, la spéculation où s'est engloutie l'Union Générale, mais qui n'est plus le monopole de la spéculation parisienne; celle de Londres y prenant une part tout aussi active.

Ainsi, nous trouvons dans un de nos échanges de France le prospectus d'une compagnie de mines d'or, dont les terrains aurifères se trouvent dans le Metabeleland, qui a déjà englouti £50,000 en travaux préliminaires et qui lance une nouvelle émission de £30,000 d'actions. Or ces actions, qui sont de £1. chacune sont offertes au public à £4. 7s. 6d. c'est-à-dire que pour une part d'une valeur de face de \$5.00, le public souscripteur aura à payer \$21.50. Et la mine n'a encore rien produit!

La ligne sur la France Les débats, à la Chambre de Commerce du District de Montréal, vendredi dernier, ont failli aboutir à une recommandation en faveur de la ligne Columba. Cette ligne, d'ailleurs, était représentée par ses principaux actionnaires canadiens qui avaient fait une *cabale* en règle et s'étaient assurés du vote de la plupart des membres du conseil. Heureusement que la majorité des membres, en dehors du conseil, s'est ralliée à l'amendement de M. Brault, renvoyant la question à un tomité. Nous aurions lieu de regretter beaucoup cette tendance de la chambre de commerce à faire passer l'intérêt particulier de quelques-uns de ses membres avant l'intérêt général, si la proposition de MM. Aumond et Haynes eût été adoptée. Mais, d'un autre côté, nous regrettons énormément que les armateurs français ne nous aient encore fait aucune proposition acceptable. Leur abstention donne une force incalculable aux demandes de la Columba.

Nous croyons toutefois que la chambre de commerce, ainsi que nous le disait M. Parizeau, devrait au moins attendre, avant de faire une recommandation dans un sens ou dans l'autre, que la commission d'études sur le commerce avec la France ait terminé son rapport. Elle aurait alors en sa possession tous les éléments nécessaires pour dire

si une ligne exclusivement franco-canadienne pourrait réussir et elle se prononcerait en connaissance de cause. Elle serait aussi en mesure de montrer aux armateurs français qu'il y a du fret à transporter entre la France et le Canada, pour peu qu'on veuille se donner la peine de le chercher. Déjà le rapport de M. Balcer sur le commerce de bois indique des possibilités énormes de ce côté.

Mais si la chambre venait à décider que la ligne Columba suffit au commerce franco-canadien, elle n'aurait plus qu'à dissoudre sa commission d'études.

Nous prions instamment nos abonnés qui déménagent au mois de mai de ne pas oublier de nous faire connaître leur nouvelle adresse, aussitôt que possible, s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception du journal.

LES

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE

A mesure que nous avançons dans l'étude des diverses sociétés qui font de l'assurance mutuelle, nous nous trouvons en présence de formes plus développées, plus étudiées et plus complexes. Nous n'avions eu pour guide, en indiquant l'ordre dans lequel nous allions les étudier, que la priorité chronologique; le progrès que nous signalons dans chaque société, l'une après l'autre, nous démontre l'évolution suivie chez nous, par l'idée de prévoyance et d'assurance et la pénétration de cette idée dans les diverses couches sociales, en partant des plus humbles pour atteindre les plus élevées. De l'Union St-Joseph, fondée par un tailleur de pierre et qui n'admettait à ses débuts que des hommes de métiers, nous arrivons à une société dont le premier président a été et est encore un membre distingué du haut commerce et le président de la Chambre de Commerce canadienne. Cette société c'est

L'ALLIANCE NATIONALE

C'est encore une toute jeune société dont la fondation ne date que du 11 décembre 1892. Elle a été constituée en corporation en 1893. Parmi ses fondateurs, nous trouvons les noms de MM. H. Laporte, J. B. A. Martin, J. M. Wilson, Alfred St-Cyr, S. Beaudin, Dr. T. Cypriot, J. R. Savignac, Jos. Contant, N. E. Hamilton, etc., sans oublier notre ancien camarade M. L. J. D. Papineau, qui peut à bon droit en être considéré comme le principal organisateur.

L'Alliance Nationale a un bureau exécutif et un conseil central à Montréal; c'est le centre de la société; mais elle rayonne à l'extérieur au moyen de cercles qui, par une mesure de décentralisation qu'on ne trouve dans aucune autre institution du pays, ont leur vie corporative propre, administrent eux-mêmes leurs affaires particulières, peuvent acquérir, posséder, aliéner etc., des valeurs mobilières et immobilières, etc.

L'assurance sur la vie est le but principal matériel de la société; mais elle assure en outre à ses membres :

1o Une indemnité aux membres infirmes et incapables de travailler.

2o Une pension annuelle aux membres ayant atteint 70 ans.

3o Une indemnité aux héritiers ou légataires d'un membre qui, après dix ans de participation se sera retiré de la société.

Elle assure également à ses membres malades les soins du médecin et une indemnité de \$5. par semaine pendant 20 semaines au plus.

Elle paie également les frais des funérailles des membres décédés, jusqu'à concurrence de \$25.

Ses ressources proviennent :

1o D'un droit d'entrée fixe.

2o D'un honoraire d'enregistrement à la caisse de dotation.

3o D'un honoraire de diplôme ou certificat.

4o D'un honoraire d'inscription à la caisse des malades.

5o D'une contribution mensuelle variant de 35c à \$1.00 suivant l'âge, à la caisse des malades.

6o D'une contribution mensuelle graduée suivant l'âge et le montant de l'assurance (qui peut être de \$500, \$1,000, \$2,000 ou \$3,000). Cette contribution varie pour \$1000, de 66c à \$3.30, soit de \$7.92 à \$39.60 par année.

Il y a encore diverses contributions, les unes fixes, les autres laissées à la discrétion des cercles, qui servent à alimenter les différentes caisses de la société des cercles eux-mêmes.

Un membre d'un âge moyen, disons 35 ans, doit par conséquent payer à la société.

1o Droits payables à l'entrée :

Pour examen médical.....	\$2.00
Pour droit d'entrée.....	4.00
Pour enregistrement à la	
caisse de dotation (\$1,000)	1.00
Pour certificat.....	50
Pour inscription à la caisse	
des malades.....	50

\$8.00